

Bonjour à toutes et tous,

La question des eaux pluviales est particulièrement importante et récurrente dans notre village, et petit à petit nous avançons :

- L'aménagement concernant la gestion des eaux pluviales aux Marettes est terminé, il ne reste plus que l'aménagement paysagé à réaliser. Celui-ci aura lieu dès que les conditions météorologiques le permettront.
- Des travaux de gestion des écoulements, par le déplacement ou l'ajout de tuyaux d'évacuation ont été réalisés dans la pente de la D115 (route de Ressons-l'Abbaye).
- Rue du Val de Pouilly, une maison a été rachetée afin d'agrandir le fossé existant et de réaliser des travaux d'infiltration qui pourront démarrer au printemps 2024.
- Enfin, le bassin de la rue du général Leclerc sera rénové et amélioré dans moins de deux ans.

Ces différents travaux ne peuvent empêcher les épisodes météorologiques de plus en plus violents, mais, en améliorant l'infiltration et l'évacuation des eaux, limiteront les conséquences sur notre village.

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'étudier sérieusement, et de façon globale et intégrale toute

la circulation routière, piétonne, cycliste, ainsi que le stationnement dans toute notre commune. Celle-ci vient de démarrer.

Concernant la sécurité, et afin de faciliter le travail de nos gendarmes, je proposerai au prochain conseil municipal les devis d'équipement en caméras sur la voie publique. Les études, ainsi que la validation par les services de gendarmerie ont maintenant eu lieu et sont positives. Cela nous permettra de voter en conseil le devis définitif, tenant compte des dernières modifications et actualisations.

La fin de l'année approche, je vous donne rendez-vous le vendredi 8 et le samedi 9 décembre pour la venue du père Noël. J'espère que les enfants apprécieront et viendront nombreux sur la patinoire dont l'accès sera gratuit sur les deux jours. La semaine suivante, le samedi 16 décembre les élus viendront à la rencontre de nos aînés pour leur distribuer le colis de fin d'année.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes, et je vous invite à partager un verre lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 12 janvier à 19h00 à la mairie.

Eddie Vandenabeele, votre Maire



Valdampierre fête Noël
le vendredi 8 décembre de 17h30 à 20h

- DISTRIBUTION DE FRIANDISES**
AUX ENFANTS DE LA COMMUNE
- PATINOIRE OUVERTE À TOUS**
VENDREDI & SAMEDI
- LE PÈRE NOËL**
REVIENT EN CALÈCHE LE SAMEDI APRÈS-MIDI
- VENTE DE GOÛTER**
PAR LES PETITS LOUPS VENDREDI
- PHOTOS AVEC LE PÈRE NOËL**
À PARTIR DE 18H30

Illustration Marifdez sur Freepix

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attendre les nouveaux éléments pour la prochaine réunion de conseil municipal avant d'accorder une subvention à l'association du Club des Aînés, car l'association a eu un changement de bureau et rencontre des difficultés administratives.

- DÉCIDE de réaliser une étude de sécurité et de circulation sur la commune suite aux multiples questions diverses posées sur la circulation et vitesse sur la commune.

DÉCIDE de retenir l'entreprise Ingénierie sécurité routière 29 rue Saint-Germain 60200 Compiègne, le coût de l'étude est de 9400 € HT. (Voir détails page 5).

Cette étude préalable est obligatoire pour obtenir des subventions pour de futurs travaux d'aménagements de circulation routière. Les résultats de cette étude seront présentés aux élus, et en réunion publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les services DETR, DSIL, le Conseil Départemental de l'Oise, et la Région Hauts-de-France pour les subventions suivantes : Étude de sécurité et de circulation.

- DÉCIDE la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2024.

PRÉCISE attendre de savoir le montant de la dotation versée par la préfecture de l'Oise pour déterminer la rémunération des deux agents recenseurs.

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023. Cette modification concerne en particulier l'ajout de Beaumont-les-Nonains à la liste des communes adhérentes à compter du 1er janvier 2024, date à laquelle la séparation d'avec les Hauts-Talican sera effective.

- FIXE à 2 € le m² l'acquisition de 1456m² de la parcelle ZI 65.

Les achats de parcelles par la Commune serviront à créer des aménagements d'infiltrations d'évacuation et d'infiltration d'eau. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Sablons et la commune ont décidé, en 2020, sans attendre la création du syndicat Mixte de Bassin de l'Epte, de lancer une étude auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Oise pour créer des ouvrages (noues, fascines ...) qui permettront de limiter ces risques, cette étude est quasiment achevée et propose des aménagements basés sur des techniques hydrauliques douces favorisant l'infiltration des eaux plutôt que leur rétention (cette dernière comportant des risques de débordements).

DÉCIDE de fixer à 0.9286 € le m² l'indemnité d'éviction pour les 1456m² de la parcelle ZI 65.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger et signer tous documents afférents à ces ventes

PRÉCISE que ces dépenses sont au budget communal 2023.

Questions diverses

1· Sécurité routière : l'étude complète concernant la sécurité routière votée permettra de répondre à ces questions pour améliorer la circulation et sécurité dans le village.

2· Conteneurs pour le tri des déchets ménagers (tri obligatoire à partir de janvier 2024) : la Communauté de Communes des Sablons dont c'est la compétence, n'a pas encore répondu.

3· Commission du cimetière : une date de réunion est proposée.

4· Réalisation de travaux pour éviter que l'eau n'arrive en grande quantité après un orage, et avoir une meilleure évacuation : Monsieur le maire répond qu'il y a toujours eu de l'eau dans cette rue, mais que, justement, des travaux sont en cours pour avoir une meilleure évacuation :

Travaux aux Marettes pour éviter que l'eau ne dévale la sente, sur la D115, et prochainement rue du Val de Pouilly, pour évacuer et infiltrer les eaux du centre).

Un réaménagement du bassin rue du général Leclerc est également programmé dans les 2 ans.

5· Site internet de la commune : il a été récemment mis à jour.

6· Prix d'achat de la maison rue du Val de Pouilly : est-il plus élevé que le prix indiqué par le Domaine ?

Monsieur le maire indique que l'estimation du Domaine ne tenait pas compte de la surface réelle (les experts évaluent la surface en s'appuyant sur le site Google Maps). Le prix a donc été réévalué en multipliant le prix au mètre carré indiqué par le Domaine, par la surface réelle de la maison. Pour information, le Domaine est un service public que la collectivité est tenue de consulter pour connaître la valeur d'un immeuble qu'elle envisage d'acquérir. La valeur est estimée sans que les experts se déplacent, ce qui peut expliquer un écart entre surface estimée et surface réelle.

7· Problème de réception des mails de la mairie : l'inscription à ces messages doit être faite exclusivement sur le site de la commune (Bandeau jaune en bas de la page d'accueil : « Abonnez-vous à nos envois d'informations »). La commune n'a pas la main sur ces inscriptions et ne peut abonner / désabonner manuellement les utilisateurs. La secrétaire de mairie va contacter l'hébergeur du site pour comprendre le problème. En attendant, les habitant-es concernés devront se ré-inscrire sur le site.

Nous vous rappelons que, pour assurer le bon déroulement des séances, les questions posées en conseil municipal doivent parvenir en mairie au moins cinq jours avant la date de la réunion, par mail : info@valdampierre.fr ou à déposer par courrier dans la boîte aux lettres de la commune.

Les compte-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur notre site Internet ou en mairie.

LA VIE DU VILLAGE

VIVE LES VACANCES AU CENTRE DE LOISIRS !

Les enfants ont participé à de nombreuses activités très variées : Découverte de la cuisine bretonne, théâtre, activités manuelles, activités sportives, rando vélo, rando pédestre, visite de ferme...

Un beau mois de juillet au centre de loisirs !



BROCANTE ET JEUX GONFLABLES



Cette année, la brocante a eu lieu sous un magnifique soleil, les enfants ont pu s'amuser sur les jeux gonflables gratuits installés sur la pelouse de la place.

FEU D'ARTIFICE

Le feu d'artifice initialement prévu pour le samedi 15 juillet a été, cette année encore, reporté pour des raisons météorologiques (risque d'orage). Il a finalement eu lieu le samedi 9 septembre par un temps magnifique et dans une belle ambiance.

La retraite aux flambeaux, partant de la mairie, a été accompagnée par les impressionnants échassiers lumineux.



HALLOWEEN ORGANISÉ PAR LES P'TITS LOUPS

C'est à l'occasion du Happy Halloween des Petits Loups, que sorcières, squelettes et monstres en tous genres sont venus hanter les rues de Valdampierre. À l'issue du défilé, petits et grands se sont retrouvés pour partager un goûter et les friandises récoltées. Merci à ceux et celles qui nous ont ouvert portes et fenêtres avec parfois - à notre grande surprise - de très très belles décorations.



RÉFECTION DE L'ACCÈS À LA MAIRIE



Les marches pour accéder à la mairie, après avoir été maintes fois «rafistolées» étaient devenues impraticables voire dangereuses. Elles ont été entièrement refaites en pierre de travertin par l'entreprise S.A.S GRIMAUX Alexandre de Ponchon.

(images de droite : avant les travaux)

DÉMARCHAGES INTERDITS

Dans le précédent numéro du P'tit Val', nous vous alertions sur le problème des démarchages commerciaux abusifs dans le village. Comme nous l'écrivions alors, ces démarchages au porte à porte ne sont pas mandatés ni validés par la mairie. Ce sont des entreprises privées qui essaient de se faire passer pour des organismes officiels, ce qui n'est absolument pas le cas. Nous vous demandions de rester très vigilants car il s'agit souvent d'arnaques.

Les démarchages à domicile sont désormais interdits sur le territoire de la commune par arrêté municipal prenant effet le 25 septembre 2023.

TRAVAUX AUX MARETTES

Il s'agit de travaux d'aménagement d'un bassin de rétention avec infiltration et délit de fuite limité vers le puisard, ainsi que des travaux de reprise des tuyaux souterrains avec chambre de décantation, visant à améliorer l'infiltration des eaux pluviales des Marettes, pour ne plus les voir dévaler par la sente et inonder le bas de Valdampierre.

Deux ans d'études, de demandes de subventions et d'autorisations ont été nécessaires pour ce projet pris en charge par CCS dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

Par la suite, une haie sera plantée le long de la clôture côté maisons, et le bassin engazonné dès que possible

AUGMENTATION DE TAXE FONCIÈRE

Le montant de la taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. La valeur locative cadastrale, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

L'avis de taxe foncière comprend également une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE. En 2023, le gouvernement a refusé de plafonner cette révision des valeurs locatives. Ainsi, la hausse des bases locatives cadastrales atteint 7,1% en 2023 pour tenir compte de l'inflation. En clair, **la taxe foncière grimpe d'au moins 7,1% dans l'ensemble des villes françaises**. Cependant certaines communes, intercommunalités ou certains départements y ajoutent un taux supplémentaire qui vient faire grimper la note, **ce qui n'est pas notre cas**, puisque le Conseil Municipal a voté un maintien des taux de taxe, sans augmentation.

RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS

La commune de Valdampierre est chargée d'organiser le recensement général de la population sous la surveillance de l'INSEE. Pour cette campagne 2024, la commune recherche deux agent-es recenseur-ses.

Sous l'autorité du coordinateur municipal et de l'INSEE, les agent-es recenseur-ses procéderont à la collecte des informations auprès des habitants du 18 janvier au 17 février 2024, l'agent-e recenseur-se se voit attribuer un secteur de collecte d'environ 200 logements.

MISSIONS

1. Vous effectuez la tournée de reconnaissance des adresses de votre secteur :

- Vous déposez un courrier d'information dans les boîtes aux lettres
- Vous identifiez toutes difficultés de repérage
- Vous complétez la liste d'adresses
- Vous faites valider les modifications par le-a coordonnateur-riche communal-e.

2. Vous collectez les informations auprès des habitant-es, les récupérez et procédez à la vérification.

3. Vous remettez les questionnaires aux habitant-es et leur expliquez, si nécessaire, les objectifs et l'utilité du recensement :

- Vous déterminez la catégorie de chaque logement ;
- Pour les résidences principales, vous déterminez le mode de réponse choisi par les habitant-es (internet ou papier) ;
- Selon le cas, vous fixez un rendez-vous pour récupérer les documents remplis et procéder à leur vérification.

4. Vous tenez à jour le carnet de tournée et rencontrez régulièrement votre responsable. Vous participez au travail de collationnement des résultats.

5. Vous retournez les questionnaires au coordonnateur ou à la coordinatrice communal-e, après les visites.

PROFILS RECHERCHÉS

- Être disponible sur l'ensemble de la période du recensement, du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.
- Suivre obligatoirement une journée de formation.
- Être à l'aise dans les contacts avec la population, allier la courtoisie et la diplomatie à la capacité de convaincre ou de rassurer.
- Comprendre les concepts et les règles contenus dans le manuel.
- Respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données, vous saurez vous montrer ordonné-e, méthodique, rigoureux-se et tenace.
- Disponibilité, adaptabilité, autonomie, rigueur.
- Sens du service public et des relations humaines.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Lettre de motivation et C.V.

À adresser au plus tard le 30 novembre 2023, à :

Mairie de Valdampierre
2 rue de l'Eglise
60790 Valdampierre

Renseignements : Tél. : 03.44.79.23.02

Courriel : info@valdampierre.fr

CIRCULATION ET SÉCURITÉ

Habitant-es et élu-es, nous avons toutes et tous eu l'occasion de constater des situations où la vitesse excessive et l'attitude des conducteur-rices pouvaient mener à des situations à risque. Ainsi, nous avons décidé de faire appel à un bureau d'études spécialisé en sécurité routière, circulation, stationnement et signalisation routière, afin de réaliser une étude complète sur notre commune, qui se soldera par des propositions concrètes d'aménagements destinés à améliorer la sécurité et la circulation dans notre village.

Cette étude, qui a commencé la semaine du 6 novembre, nous permettra non seulement de faire des choix d'aménagements judicieux mais également de prétendre à des subventions pour le financement de ces travaux (en effet, l'accord des subventions de travaux d'aménagement de circulation est désormais conditionné à la réalisation d'une étude préalable par une entreprise spécialisée).

ÉTUDE DE CIRCULATION

Présentation, par l'entreprise Ingénierie Sécurité Routière, de l'étude qui sera réalisée :

Les élu-es et les habitant-es de la commune de Valdampierre s'inquiètent des vitesses pratiquées sur les axes qui traversent le village (RD115 et RD562), ainsi que sur les voiries communales et souhaitent donc mieux maîtriser ces vitesses afin d'améliorer le confort et la sécurité des habitant-es de la commune, comme des usager-ères de passage.

Une étude de circulation et de sécurité sera donc réalisée. Elle sera basée sur un diagnostic complet, pour chaque mode de déplacement, fondé sur un travail de terrain et des comptages (automatiques et par vidéo) et s'intéressera particulièrement aux vitesses pratiquées, à la sécurité des habitant-es et des modes de circulation douce, au stationnement et aux véhicules lourds (cars scolaires, poids-lourds, engins agricoles).

La réflexion portera également sur les espaces publics de la traversée, pour en améliorer le confort et la sécurité d'utilisation par les habitant-es et les habitué-es.

Des vidéos seront réalisées aux heures de pointe du matin et du soir, afin de repérer les comportements des usager-ères.

Une réflexion sur les cheminements piétons et cyclistes sera menée afin de proposer les aménagements réducteurs de vitesse les plus utiles possibles aux habitant-es, comme aux usager-ères de passage. L'organisation du stationnement sera également étudiée.

ENQUÊTE DE TERRAIN

- Comptages automatiques 7 points
- Comptages directionnels 3 points
- Travail en bureau d'études : Diagnostic de sécurité routière, reportage photographique, esquisse des aménagements proposés, épures de giration, réalisation d'un document de synthèse
- Réunion de lancement de l'étude, présentation de l'étude à la commune, ses habitant-es et ses partenaires (3 réunions)

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ

Un diagnostic de sécurité routière sera réalisé sur l'ensemble des traversées de Valdampierre, il sera basé sur une analyse des comportements au moyen de la vidéo (caméras fixes et embarquées). Le diagnostic de sécurité portera sur tous les modes de déplacement.

Une analyse fine des trafics et de leur composition sera menée, ainsi qu'une analyse des vitesses pratiquées par modes. Pour cela, des comptages automatiques seront positionnés en plusieurs points des traversées.

Le diagnostic de sécurité portera notamment sur les points suivants :

- Réalisation de vidéos embarquées avec affichage de la vitesse en temps réel (en suivant à la même vitesse les usager-ères qui traversent la commune),
- Comptages automatiques et mesure des vitesses pratiquées sur une semaine complète (hors vacances scolaires),
- Comptages par vidéo, réalisés sur une journée (de préférence un mardi ou un jeudi) aux heures de pointe du matin et du soir (2x1h30). Ces comptages par vidéo apporteront des éléments factuels sur les comportements observables dans les principaux carrefours ainsi que sur les catégories de véhicules qui empruntent les traversées de la commune.
- Identification et analyse des pratiques des usager-ères en tant que riverain-es, agriculteur-rices, transporteur-ses, cyclistes et piéton-nes,
- Les mouvements directionnels par modes dans les principales intersections (comptages directionnels aux heures de pointe du matin et du soir).
- Une cartographie et analyse des accidents corporels qui se sont produits dans la zone d'étude sera réalisée (basée sur les données des 10 dernières années).

Un travail de terrain avec reportages photographique et vidéo permettra de compléter éventuellement la liste ci-dessus, en fonction des observations.

Nous pratiquerons également la zone d'étude à vélo, avec caméra embarquée, pour ressentir et caractériser le niveau de sécurité des cyclistes qui empruntent cet itinéraire.

PHASE 2 : ESQUISSES DES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

Des esquisses des aménagements proposés seront réalisées, pour répondre aux enjeux de sécurité et de maîtrise des vitesses identifiés.



INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

AIDE À L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Le Conseil départemental de l'Oise propose une nouvelle aide afin de pouvoir faire évoluer votre système de chauffage, vous permettant ainsi de pouvoir mieux vous chauffer et de façon plus économique.

BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le-a bénéficiaire de l'aide doit :

- Être domicilié et avoir sa résidence principale dans le département de l'Oise ;
- Être propriétaire ou locataire d'un logement, utilisé à titre de résidence principale, situé dans le département de l'Oise ;
- Avoir acheté, à compter du 1er juillet 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 inclus (date de la facture acquittée faisant foi) : des radiateurs électriques (labellisés « NF électricité performance » OU un appareil de chauffage bois / granules neuf (labellisé flamme verte)

MONTANT DE L'AIDE ET VERSEMENT

L'aide départementale dépend du type de système de chauffage acheté.

Une seule aide peut être attribuée par résidence principale et par foyer fiscal.

- Pour l'achat de radiateurs électriques : le montant de l'aide est établi à hauteur de 50 % du coût TTC de l'acquisition, avec un maximum de subvention de 150 € par radiateur, dans la limite de 3 appareils par résidence principale.

OU

- Pour l'achat d'un appareil de chauffage bois/granulés : le montant de l'aide est établi à hauteur de 50 % du coût TTC de l'acquisition, avec un maximum de subvention de 500 €.

Cette aide peut être cumulable avec d'autres dispositifs d'aides à l'exception de certains dispositifs d'aide de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah) et du Conseil départemental de l'Oise.

Cette aide est versée en une seule fois après production de l'ensemble des justificatifs.

Pour plus d'informations sur l'aide et la composition du dossier vous pouvez vous rendre sur le site internet du département de l'Oise.
<https://www.oise.fr/actions/environnement/plan-oxygene-60/bouquet-oxygene-60/aide-a-lacquisition-dun-systeme-de-chauffage>

DISPOSITIF FR ALERT

Dans le cadre d'un exercice de sécurité civile organisé à l'occasion de la journée nationale de la résilience, le 13 octobre dernier, le dispositif FR-Alert a été testé dans l'Oise, sur la commune de Beauvais et ses alentours.

FR-Alert est un système d'alerte national des populations. Il permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Il informe les citoyens concernés sur la nature, la localisation du danger et indique les comportements à adopter.

Cet outil d'alerte et d'information des populations s'appuie sur des technologies permettant l'envoi massif et rapide de notifications. Il constitue une réponse aux crises face aux risques naturels, technologiques ou menaces diverses

La décision de l'utilisation de FR-Alert relève des préfets, mais peut s'exercer selon plusieurs modalités.

En premier lieu, l'autorité compétente rédige le message Il peut s'agir :

- du ou de la préfet-e de département ou préfet-e de police,
- du-de la maire de la commune concernée, qui sollicitera alors le-a préfet-e de département pour décider de l'envoi du message via FR-Alert pour alerter les populations en complément des moyens déjà mis à sa disposition. Pour cette mise en œuvre, le-a maire transmettra à la préfecture la délimitation de la zone de danger et le texte du message à envoyer.
- du-de la Premier-e Ministre, pour les crises les plus graves affectant la totalité du territoire national ou une grande partie de celui-ci.

1· L'alerte, une fois rédigée, validée et saisie dans le portail d'alerte de l'État, est ensuite diffusée aux opérateurs de téléphonie mobile. Les opérateurs de communication électronique ont pour obligation d'acheminer gratuitement les messages d'alerte aux populations.

2· Les opérateurs assurent alors la transmission de l'alerte aux antennes du réseau couvrant la zone de danger.

3· Les personnes se trouvant dans la zone de danger reçoivent alors immédiatement une notification d'alerte sur leurs téléphones portables. Suite à l'envoi du premier message, les autorités compétentes pourront, via le portail d'alerte, informer les citoyen-nes des suites de l'événement via des messages successifs, avec la possibilité de faire évoluer tant la zone géographique de diffusion.



LA BÊTE-À-BON-DIEU

Ami-es des Lumières, Ennemi-es de l'Obscurantisme, aujourd'hui, *Coccinella septempunctata*.

Mais, c'est quoi ? Tout simplement, la coccinelle à sept points (*septempunctata*, pour les latinistes), un insecte coléoptère qui nous est familier...



Arrêtons-nous quelques instants sur ce qu'est un insecte. Les caractéristiques physiques communes aux insectes sont que leur corps est composé de trois parties : tête, thorax et abdomen et qu'ils ont six pattes, quatre ailes et deux antennes. Les araignées, scorpions et acariens ne sont pas des insectes, mais des arachnides ; entre autres différences morphologiques, ils ont huit pattes.

La coccinelle, amie des enfants qui n'ont pas peur de la voir courir sur leurs mains, et popularisée dans la bande-dessinée par Marcel Gotlib, c'est aussi « la bête-à-bon-dieu », nom familier qu'on lui donne car, au Moyen-âge, une légende a bâti sa réputation de porte-bonheur envoyé par Dieu. Cependant, ne nous y trompons pas, c'est une prédatrice féroce et elle est une auxiliaire zélée des jardinier-es qui apprécie son légendaire appétit d'ogre pour les pucerons, et cela leur fait toujours plaisir de la voir. En vérité, c'est surtout sa larve affamée qui se nourrit de moult pucerons.



Larves et œufs à différents stades de développement

Notez que ses élytres (paire d'ailes cornées qui protège la paire d'ailes membraneuses et fragiles) sont rouges, couleur fort repérable dans la nature. Cela la met-elle en danger ? Pas vraiment, car c'est un moyen de défense, en cela que le rouge signale à ses prédateurs qu'elle est « infecte » à manger (goût très amer)... Et pourtant, depuis quelques années nous sommes déboussolés par des rencontres avec des individus fort peu orthodoxes, pourvus d'un nombre « fantaisiste » de points (en comparaison des sept de notre coccinelle traditionnelle)...

Eh oui, une espèce asiatique (*Harmonia axyridis*), entre autres - la famille des coccinelles compte plus de six mille

espèces - gagne du terrain et est en passe de supplanter notre bonne vieille copine à sept points... Observez la planche photographique et vous verrez que ces espèces « importées » peuvent prendre des colorations très différentes et arborer un nombre de points éminemment variable qui ne représentent aucunement leur âge, car un insecte au stade adulte, dit « Imago », a atteint ses taille et forme définitives au stade ultime de sa métamorphose.



La Coccinelle à sept points, supplantée par les espèces asiatiques

Mais pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Parce que les larves des « Ladybugs », leur nom anglais, d'Asie sont beaucoup plus voraces que celles d'Europe. Elles ont été introduites dans nos régions européennes (et aussi aux USA) pour lutter biologiquement contre les pucerons. Hélas, leur adaptation s'est tellement bien passée qu'elles pullulent parfois et deviennent, presque, une source de nuisance quand des centaines d'imagos tentent d'entrer dans nos maisons pour y hiberner lorsque les températures automnales font fraîchir l'atmosphère. Vous avez probablement constaté ce phénomène depuis quelques années, en général à partir de la mi-octobre (les Etasuniens appellent ce phénomène « Halloween Bug »).

Bref, une fois de plus, l'Humanité a bouleversé l'équilibre de son biotope en voulant se débarrasser d'un insecte, en l'occurrence le puceron (Famille des *Aphididae*, aphidiens en français), menaçant ses cultures de légumes et ses sacro-saints revenus et bénéfiques... Cela écrit, admettons tout de même que c'est probablement meilleur de lutter à coups de larves de Cocc's, plutôt qu'à coups de pulvérisateurs bourrés de pesticides. Sur ce, je vous laisse méditer là-dessus et pars étudier les limaces, objet d'une prochaine causerie au coin du journal.

Philippe LOUET



La célèbre coccinelle du regretté Marcel Gotlib

HORAIRES D'OUVERTURE AGENCE POSTALE

LUNDI	8h30 - 12h30
MARDI	15h00 - 19h00
MERCREDI	9h30 - 11h30
JEUDI	8h30 - 12h30
VENDREDI	14h00 - 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

LUNDI	/ 16h00 - 18h00
MARDI	8h30 - 12h30 / 18h00 - 19h00
VENDREDI	8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

PERMANENCE DES ÉLUS

MARDI	18h00 - 19h00
SAMEDI (SEMAINES PAIRES)	9h30 - 12h00

NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à
Andréa SIMONETTI

LA RUBRIQUE DU PETIT GRINCHEUX

Ces derniers temps, nous avons été très embêtés par les **motos cross et quads circulant dans le village**, à grande vitesse et très bruyamment.

Cette circulation occasionne des nuisances sonores pour tous et un réel danger pour les piétons.

Nous demandons donc aux utilisateurs d'utiliser des circuits prévus à cet effet, plutôt que nos rues pour s'adonner à leur loisir.



Le mercredi 6 décembre, de 14h30 à 19h00, venez participer au Téléthon organisé par Fit'Tonic et le centre de loisirs dans la salle de la cantine ! (Entrée 3€)

Au programme, plusieurs stands d'activités manuelles, démonstration de danse par les élèves de Fit'Tonic, et vente d'objets réalisés par les enfants.

Fit'Tonic offre le goûter aux enfants du centre, et des gâteaux seront également en vente. Le tout **au profit du Téléthon !**

DÉCHETTERIE D'AUNEUIL

HORAIRES D'HIVER (du 1er novembre au 31 mars)
Du lundi au Samedi : 13h-16h50

AGENDA

- **Téléthon : 6 décembre 14h30-19h00 à la cantine**
- **Distribution des colis des anciens : 16 décembre**
- **Fête de Noël et patinoire : 8 et 9 décembre**
- **Voeux du maire : 12 janvier 2024 à 19h**

LIVRAISON DE LÉGUMES LOCAUX

Jennifer et André, maraîchers à Troussures proposent de livrer leurs légumes :

Vous pouvez faire vos réservations au 06.66.40.68.51 jusqu'au jeudi soir, pour une livraison le vendredi après-midi vers 14h.



PERMIS DE TRAVAUX

Nous vous rappelons que **toute construction visible (clôture, abri de jardin,...), ainsi que toute modification visible dans l'existant doivent faire l'objet d'une demande de travaux.**

Cette demande est totalement gratuite, les frais d'étude étant pris en charge par la Commune. Nous vous demandons donc de venir en mairie, ou sur le site internet faire une demande **avant de démarrer vos travaux.**

RAPPEL : HORAIRES DES ENGIN À MOTEUR

Merci de respecter les horaires autorisés pour les tontes et travaux domestiques.

- En semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

PANNEAU NUMÉRIQUE D'INFORMATIONS

Pour consulter l'affichage des messages en direct, plus besoin de vous déplacer !

- Téléchargez l'application **CENTO LIVE** (Android ou IOS/Apple) pour recevoir sur votre smartphone les informations du panneau numérique situé sur la place de l'école.
- ou Bouton « Panneau Informatif » sur la page d'accueil du site www.valdampierre.fr.

INFORMATIONS

Pour recevoir les informations de la Mairie,

ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

- Connectez-vous à : <https://www.valdampierre.fr>
- Sur la page d'accueil, allez au bas de la page dans le bandeau jaune. Remplissez votre nom et votre adresse mail, puis cliquez sur « s'abonner ».
- Vous recevrez, à l'adresse saisie, un courriel de demande de confirmation d'inscription.

LE P'TIT VAL, JOURNAL D'INFORMATIONS DE VALDAMPIERRE N° 2023/11
CONCEPTION, RÉDACTION, COORDINATION, PHOTOS, ET RÉALISATION :
COMMISSION COMMUNICATION, MAIRIE DE VALDAMPIERRE
2 RUE DE L'ÉGLISE - 60790 VALDAMPIERRE - TÉL : 03 44 79 23 02
WWW.VALDAMPIERRE.FR
IMPRIMÉ PAR CGL ALPHAGRAPH À AUNEUIL
TIRAGE À 450 EXEMPLAIRES